

# COMMUNE DE SERGY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE  
L'AIN*

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze mai  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la  
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation  
7 mai 2024*

Nombre de conseillers présents et représentés : 17

Nombre de pouvoirs : 3

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Sébastien YVES, M. Denis LINGLIN, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, Mme Jennifer BASILIO, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, Mme Tiphaine PROST, M. Eric VEYRUNES.

Pouvoir : M. Jean-Claude CLEMENT donne pouvoir à M. Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET donne pouvoir à Mme Catherine MOINE, M. Eric BORDIER donne pouvoir à M. Mickaël SIMON

*Secrétaire de séance : Mme Tiphaine PROST*

---

### **N°2024.028 Objet – Délibération portant sur la signature d'une convention de mise à disposition d'oxygène**

Madame le Maire informe les membres du conseil que la commune est actuellement détentrice d'une bouteille d'oxygène médicinale de 5 litres mise à disposition par le SDIS de l'Ain pour notre SLIS selon la délibération N°70.09 du 09/10/2009.

La convention signée le 30/03/2010 avec le SDIS est caduque.

Par délibération N°69/2022 du 20/05/2022, le conseil d'administration du SDIS de l'Ain a approuvé les termes d'une nouvelle convention. Afin de régulariser administrativement et maintenir la prestation à notre profit, il est proposé de prendre connaissance de la convention proposée et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

---

### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants**

- **PREND CONNAISSANCE** de la convention de mise à disposition d'oxygène par le SDIS de l'Ain.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'oxygène avec le SDIS de l'Ain.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de la présente délibération.  
A Sergy, le 14 mai 2024

Le Maire, C. MOINE

